

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15/05/14

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01114P0067

1. Intitulé du projet

Aménagement du carrefour RD 402 x RD 25 en giratoire
sur les communes de Saint-Augustin et Faremoutiers

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de Seine-et-Marne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Vincent Eblé président du Département de Seine-et-Marne

RCS / SIRET

227 700 010 00019

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° e)	Giratoire présentant 1.65 ha d'emprises

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un giratoire à 4 branches au niveau de l'intersection entre la RD 402 et RD 25.

4.2 Objectifs du projet

Les routes départementales 402 et 25 se croisent hors agglomération, pour former une intersection en croix, avec en son centre, un obélisque classé monument historique.

On dénombre sur ce carrefour 6 accidents depuis 2005 dont un mortel survenu en 2010.

L'analyse de ces accidents a montré que ce carrefour présente une configuration géométrique peu satisfaisante avec des îlot très larges rendant difficile sa compréhension.

Par ailleurs, il se situe sur un point haut de la RD 402, ne permettant pas d'assurer de bonnes conditions de visibilité surtout dans le sens La Ferté-sous-Jouarre - Melun.

L'aménagement du carrefour en giratoire diminuera, a fortiori, la vitesse sur la RD402, permettra une meilleure lecture du fonctionnement du carrefour et permettra aussi aux usagers de la RD25, de s'insérer ou franchir la RD402 dans de meilleures conditions de sécurité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le giratoire sera composé de 4 branches avec un rayon extérieur de 25 m et une largeur d'anneau de 8 m répondant aux recommandations d'aménagement des carrefours interurbains (SETRA). L'aménagement est réalisable dans les emprises existantes du domaine public départemental et la surface de voirie sera même réduite par rapport à l'actuelle.

Les branches conservent les axes de voies existantes.

Les îlots sont redimensionnés. L'anneau extérieur et les amorces des branches seront bordurés.

L'assainissement pluvial se fera par les fossés existants.

L'intersection étant marquée par la présence au centre d'un obélisque, l'îlot central du giratoire bénéficiera d'un traitement particulier de mise en valeur du monument.

Un délai de 5 mois est prévu pour la réalisation du chantier. Les différentes phases de travaux seront réalisées sous circulation avec alternat.

Phase 1: Constitution d'une structure neuve sous les îlots existants qui seront préalablement démolis.

Phase 2: Construction des 4 branches.

Phase 3: Construction de l'anneau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic moyen journalier sur la RD 402 s'élève à 10 600 véhicules/jour en moyenne sur l'année dont 6,6% de poids lourds. Le trafic sur la RD25 est estimé à 2 000 véhicules/jour.

Le projet ne générera aucune augmentation de trafic.

L'accès à la propriété bâtie située dans l'angle sud-ouest n'est pas modifié.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet devra faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès du Service territorial Architecture et Bâtiment de Seine et Marne (STAP 77) au titre du monument historique classé situé au centre du carrefour

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Au titre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Giratoire	
Nombre de branches :	4
Rayon extérieur :	25m
Largeur chaussée annulaire :	8m
Emprises du projet (voiries, accotements et fossés) :	16 565m ²
Surface de chaussée existante :	9 430m ² dont 2 440 m ² d'îlots
Surface de chaussée projetée :	7 530m ² dont 1 410 m ² d'îlots

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Carrefour RD402 x 25
sur les communes
de Saint-Augustin
et Faremoutiers

Coordonnées géographiques¹

Long. ³ ° 01' 26" 09 Lat. ⁴⁸ ° 45' 40" 29

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Routier

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒

Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Pour la commune de SAINT-AUGUSTIN : POS approuvé le 22 septembre 1989
PLU annulé (en révision)
Règlement applicable à la zone du projet : Zones Ndb et Nbb
- Pour la commune de FAREMOUTIERS
PLU approuvé le 7 mars 2013
Règlement applicable à la zone du projet : Zones A et N

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	L'obélisque présent au centre du carrefour est classé monument historique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est calé au plus près du nivellement existant. Néanmoins les matériaux de démolition des îlots et chaussée seront évacués dans des centres appropriés.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les seuls apports de matériaux nécessaires sont liés aux parties de chaussée à créer pour l'anneau et reprofilage global des voies. L'utilisation de matériaux recyclés est privilégiée au maximum dans la limite des contraintes techniques.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	Sans objet

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les sources de bruit inévitables pendant la réalisation des travaux sont encadrées dans une démarche Schéma d'Organisation Environnementale, mise en place par le Département, dont l'un des principaux objectifs est de réduire le plus possible les diverses nuisances engendrées par les chantiers. Dans sa phase exploitation, le projet ne génèrera aucune augmentation du trafic, le niveau sonore restera donc équivalent.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux de la route et des accotements seront collectées par les fossés existants
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Lors de la phase réalisation, des matériaux seront produits et valorisés au maximum par recyclage, conformément à la démarche < Route Durable > menée par le Département.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à créer un giratoire dans les emprises des voiries existantes, les eaux pluviales dont l'apport quantitatif sera identique à aujourd'hui sont évacuées dans les fossés existants et la surface de voirie après travaux est inférieure à l'actuelle.
L'obélisque présent au cœur de l'intersection sera mis en valeur par le traitement qualitatif de l'îlot central du giratoire (étudié en concertation avec le STAP 77).
L'impact environnemental du projet est minime, par conséquent une étude d'impact ne nous semble pas justifiée

Routes Départementales N°402 x 25
Communes de SAINT-AUGUSTIN et FAREMOUTIERS
Aménagement du carrefour en giratoire
Plan de situation - Echelle 1/25000



Cartographie : Département de Seine-et-Mame - DPR - Michel KURAS - 24/09/2013
Sources : Département de Seine-et-Mame - DPR - SIG
©IAU-idf©IGN - BDTOPO® 2013©InterAtlas 2009
REPRODUCTION INTERDITE

Réseau routier détaillé

- Bretelles nationales
- Autoroutes
- Bretelles autoroutières
- Nationales
- Départementales secondaires
- Bretelles départementales
- Autres voies

N
0 200 400 600 800 1 000 Meters

